



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paysages

Question écrite n° 46122

Texte de la question

M. Pascal Popelin interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la date prévisionnelle de rendu de l'évaluation environnementale conduite depuis l'automne 2012 par les services de l'État, sur le parc forestier de la Poudrerie, situé sur les communes de Livry-Gargan, Sevrans, Vaujours et Villepinte (Seine-Saint-Denis). Ce parc urbain de 120 hectares, édifié sur l'emprise d'une ancienne poudrerie nationale, est devenu au cours de ces dernières années un lieu de promenade et de loisir très apprécié des usagers. Classé en zone « Natura 2000 » en raison de la richesse de sa faune et de sa flore, ce site fait par ailleurs l'objet d'une attention toute particulière de la part de nombreuses associations de défense environnementale. Plusieurs incertitudes pèsent toutefois sur l'avenir et les possibilités d'aménagement de cet espace naturel. En particulier, le passé industriel du site et l'usage répété d'agents chimiques nocifs n'ont pas été sans conséquence sur le plan environnemental et les sols doivent faire l'objet d'opérations de dépollution. Les conclusions des analyses de pollution du site conditionnent donc aujourd'hui ses perspectives d'évolution et de développement. Au regard de ce contexte et compte tenu de la fréquentation croissante qu'enregistre ce parc naturel, dans une zone où les espaces verts sont rares, il souhaiterait savoir à quelle échéance il envisage de rendre public le contenu de cette étude environnementale.

Texte de la réponse

Le foncier du parc de la Poudrerie de Sevrans, propriété de l'État, a vocation, à terme, à être cédé au conseil général de Seine-Saint-Denis qui en assure actuellement la gestion. Les services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ont engagé une étude des risques chimiques et pyrotechniques remise par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) en 2009 qui a consisté en une étude historique et documentaire. Les conclusions présentées dans un groupe de travail réunissant les représentants des collectivités territoriales suggéraient de caractériser les sources potentielles de pollutions identifiées dans le rapport d'étude. L'État a souhaité financer et réaliser une étude la plus exhaustive possible prenant en compte des sondages en profondeur sur l'ensemble de ces emprises suite à l'accord intervenu avec le ministère de la défense. Ainsi, le type de pollution recherché a été très large, comprenant à la fois les métaux lourds et les hydrocarbures. De plus, une étude de diagnostic de pollution potentielle a été engagée sur l'ensemble des emprises du parc de la Poudrerie appartenant à l'État par le bureau d'étude Antea Group. L'objectif de cette étude est d'élaborer une interprétation de l'état des milieux (IEM) qui permettra de déterminer si les usages pratiqués sur le parc de la Poudrerie sont compatibles avec l'état des milieux diagnostiqués. Le rapport rendu par le bureau d'études est en cours d'expertise par l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en charge des risques. La phase 3 de la mission du prestataire, qui porte sur un plan de gestion simplifié avec des coûts de dépollution, débutera dès la validation de l'IEM. À l'issue de cette phase 3, une restitution aux élus sera organisée sous l'égide du préfet de la Seine-Saint-Denis. Elle devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2014.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46122

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13063

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4550